

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2022

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.131.659, un actif net de D : 1.126.976 et un bénéfice de la période de D : 8.366.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les emplois en titres émis par la Société Tunisienne de Banque représentent à la clôture de l'exercice 10,92% de l'actif net de la société se situent ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	10	10 675,014	51 904,208	15 836,731	65 995,001
Revenus des obligations et valeurs assimilées		10 675,014	51 904,208	15 836,731	65 995,001
Revenus des placements monétaires	11	1 172,535	2 464,587	496,366	1 437,170
Revenus des prises en pension	12	44,534	5 406,730	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 892,083	59 775,525	16 333,097	67 432,171
Charges de gestion des placements	13	(4 544,966)	(19 109,053)	(5 031,024)	(20 862,116)
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 347,117	40 666,472	11 302,073	46 570,055
Autres charges	14	(316,615)	(2 339,455)	(445,465)	(1 923,553)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 030,502	38 327,017	10 856,608	44 646,502
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 291,245)	(6 486,858)	(54,125)	(3 355,073)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 739,257	31 840,159	10 802,483	41 291,429
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 291,245	6 486,858	54,125	3 355,073
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(244,939)	(7 667,230)	1 780,074	3 024,806
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 580,347	14 322,250	(2,900)	10 141,801
RESULTAT DE LA PERIODE		8 365,910	44 982,037	12 633,782	57 813,109

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 365,910	44 982,037	12 633,782	57 813,109
Résultat d'exploitation	7 030,502	38 327,017	10 856,608	44 646,502
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(244,939)	(7 667,230)	1 780,074	3 024,806
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 580,347	14 322,250	(2,900)	10 141,801
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(40 222,630)	-	(59 043,571)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(85 045,440)	(345 792,725)	(2 443,272)	(328 458,309)
Souscriptions				
- Capital	175 829,841	860 018,241	615 961,444	1 274 925,629
- Régularisation des sommes non distribuables	891,803	2 179,717	4 931,210	8 278,727
- Régularisation des sommes distribuables	5 058,103	21 876,406	16 813,055	35 522,810
Rachats				
- Capital	(258 181,764)	(1 197 120,770)	(618 333,303)	(1 595 229,826)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 293,838)	(3 304,570)	(4 948,479)	(9 707,414)
- Régularisation des sommes distribuables	(7 349,585)	(29 441,749)	(16 867,199)	(42 248,235)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(76 679,530)	(341 033,318)	10 190,510	(329 688,771)
ACTIF NET				
En début de période	1 203 655,853	1 468 009,641	1 457 819,131	1 797 698,412
En fin de période	1 126 976,323	1 126 976,323	1 468 009,641	1 468 009,641
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	11 271	13 721	13 744	16 827
En fin de période	10 479	10 479	13 721	13 721
VALEUR LIQUIDATIVE	107,546	107,546	106,990	106,990
TAUX DE RENDEMENT	0,71%	3,33%	0,87%	3,62%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à D : 882.784,064 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			805 074,500	840 449,366	74,58%
-	Obligations de sociétés		296 174,500	304 983,659	27,06%
TN0003400355	Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	39 975,000	40 486,079	3,59%
TN0001900836	Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	30 678,000	30 773,498	2,73%
TN0004620134	Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	19 958,600	20 947,430	1,86%
TN0002601029	Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	88 125,000	92 105,686	8,17%
TN0002601045	Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	29 937,900	30 948,566	2,75%
TN0002101897	Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	20 000,000	21 029,370	1,87%
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	67 500,000	68 693,030	6,10%
-	Emprunt National		25 000,000	25 678,707	2,28%
TN0008000515	Emprunt National 2014 Cat C	1 000	25 000,000	25 678,707	2,28%
-	Bons du trésor assimilables		483 900,000	509 787,000	45,23%
TN0008000572	BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	206 660,049	18,34%
TN0008000366	BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	102 975,032	9,14%
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	200 151,919	17,76%
Titres des Organismes de Placement Collectif			38 643,232	42 334,698	3,76%
TNBIC10E13Y6	Parts FCP FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	399	38 643,232	42 334,698	3,76%
Total			843 717,732	882 784,064	78,33%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			78,01%		

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 219.188,431 et se détaille comme suit:

Code ISIN	Désignation du titre		Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
Dépôt à vue			106 872,115	108 562,266	9,63%
	AMEN BANK		106 872,115	108 562,266	9,63%
Créances sur opérations de pensions livrées			80 774,199	80 818,733	7,17%
TNZGSIAA6XT2	Pension livrée BIAT au 05/01/2023 à 8,27% pour 7 jours		80 774,199	80 818,733	7,17%
Bons de trésor à court terme			29 792,906	29 807,432	2,64%
TNE6MKI9BYA2	BTC 13 semaines 01/01/2023	30	29 792,906	29 807,432	2,64%
Total général			217 439,220	219 188,431	19,45%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			19,37%		

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 18.875,930 contre D : 534,530 à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Obligations échus à encaisser	18 141,400	-
Autres Créances d'Exploitation	734,530	534,530
Total	18 875,930	534,530

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 4.597,981 contre D : 5.084,046 au 31 décembre 2021 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Smart Asset Management	1 069,595	1 312,617
Maxula Bourse	1 069,595	1 312,617
Rémunération du dépositaire	2 458,792	2 458,812
Total	4 597,981	5 084,046

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 84,203 contre D : 414,981 au 31 décembre 2021 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	80,700	124,516
Retenue à la source sur commissions	-	266,445
Ajustement Retenue à la source sur commissions	(13,506)	-
Autres	17,009	24,020
Total	84,203	414,981

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 Décembre 2022, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2021

Montant	1 426 706,813
Nombre de titres	13 721
Nombre d'actionnaires	74

Souscriptions réalisées

Montant	860 018,241
Nombre de titres émis	8 271
Nombre d'actionnaires nouveaux	19

Rachats effectués

Montant	(1 197 120,770)
Nombre de titres rachetés	(11 513)
Nombre d'actionnaires sortants	(21)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	14 322,250
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 667,230)
Régularisation des sommes non distribuables	(1 124,853)

Capital au 31-12-2022

Montant	1 095 134,451
Nombre de titres	10 479
Nombre d'actionnaires	72

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 10.675,014 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2022, contre D : 15.836,731 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2022	Du 01/01 Au 31/12/2022	Du 01/10 Au 31/12/2021	Du 01/01 Au 31/12/2021
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	6 102,452	19 041,862	6 363,302	29 923,363
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	4 572,562	32 862,346	9 473,429	36 071,638
TOTAL	10 675,014	51 904,208	15 836,731	65 995,001

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2022 à D : 1.172,535, contre D : 496,366 pour la même période de l'exercice 2021, et représente le montant des intérêts sur les dépôts et sur les bons du trésor à court terme, et se détaille comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2022	Du 01/01 Au 31/12/2022	Du 01/10 Au 31/12/2021	Du 01/01 Au 31/12/2021
Intérêts des dépôts à vue	1 158,009	2 450,061	496,366	1 437,170
Intérêts des bons du trésor à court terme	14,526	14,526	-	-
TOTAL	1 172,535	2 464,587	496,366	1 437,170

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2022 à D : 44,534, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2021, et se détaille comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2022	Du 01/01 Au 31/12/2022	Du 01/10 Au 31/12/2021	Du 01/01 Au 31/12/2021
Intérêts des pensions livrées	44,534	5 406,730	-	-
TOTAL	44,534	5 406,730	-	-

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2022 à D : 4.544,966, contre D : 5.031,024 pour la même période de l'exercice 2021, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2022	Du 01/01 Au 31/12/2022	Du 01/10 Au 31/12/2021	Du 01/01 Au 31/12/2021
Commission de gestion	1 072,706	4 794,537	1 315,734	5 671,068
Commission de distribution	1 072,706	4 794,537	1 315,734	5 671,068
Commission de dépôt	2 399,555	9 519,980	2 399,557	9 519,981
Total	4 544,966	19 109,053	5 031,024	20 862,116

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/10 au 31/12/2022 à D : 316,615, contre D : 445,465 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2022	Du 01/01 Au 31/12/2022	Du 01/10 Au 31/12/2021	Du 01/01 Au 31/12/2021
Redevance du CMF	300,481	1 343,020	368,556	1 588,550
Commissions bancaires	99,477	914,080	48,909	219,461
Autres	(83,343)	82,355	28,000	115,542
Total	316,615	2 339,455	445,465	1 923,553

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.